

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1541)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 360

présenté par

M. Philippe Vigier, M. Richard et M. Vercamer

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 7, insérer les deux alinéas suivants :

« III. – Tous les trois ans au minimum, une négociation associant tous les partenaires sociaux représentatifs, destinée à faire le point sur les équilibres de l'ensemble des régimes de retraites, est organisée. Cette négociation porte sur les perspectives d'évolution, de convergence et d'unification des régimes.

« Les conclusions de ces négociations font l'objet d'un débat au Parlement. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à intégrer davantage les partenaires sociaux dans la définition des politiques publiques relatives à l'avenir de la branche vieillesse de la sécurité sociale.